



DE ROUBAIX-TOURCOING

Y'a-t-on vers la Grève Générale?

La C. G. T. lance l'ordre de grève, pour lundi, aux Fédérations des Métaux, du Bâtiment, des Transports et des Ports et des Docks

La C. A. de la C. G. T. a examiné la situation générale créée après sept jours de grève. Elle a constaté les éléments de force du mouvement.

Pour la nationalisation

Le projet de la C. G. T. La Commission administrative de la C. G. T. constate la légitimité avec laquelle sont apportées dans la presse par diverses personnalités...

Un Comité provisoire pour le réseau du Nord

En vertu du pouvoir donné par la Commission exécutive de la Fédération, le Syndicat Parisien des syndicats du réseau en grève...

Le groupe de Lille entendra Dumerq de la C. G. T.

Sur l'initiative du Comité d'action, une réunion des cheministes s'est tenue hier à la salle Vauban, à Hellemmes. Quelques centaines de cheministes ont répondu à l'appel du Comité.

Le Meeting DUMERQ

C'est ce soir à 5 heures, qu'il sera tenu à la Bourse de Lille, la conférence du camarade DUMERQ.

Chez les Maritimes Dans les ports

Paris, 9 mai. — Dans les ports, à Dunkerque, Boulogne, Calais, Dieppe, Le Havre, aucun changement.

L'organisation ouvrière doit participer au régime nouveau

Les interprétations de M. Le Troquer touchant les appels au Conseil Economique du Travail et, par suite, à la C. G. T., ont été l'objet d'une déclaration de la Commission administrative.

Les dockers Dunkerquois ont cessé tout travail

Dunkerque, 9 mai. — L'atmosphère de grève est toujours la même. Les dockers du Canal ont cessé de travailler.

Un décret présidentiel

Toulon, 8 mai. — Les autorités maritimes viennent d'être officiellement saisies, par télégramme, d'un décret présidentiel...

L'EXTENSION DU MOUVEMENT

Paris, le 8 mai. — La Commission administrative de la C. G. T., a communiqué ce soir à la presse la note suivante:

Dans sa réunion d'aujourd'hui, après examen de la situation de grève, persistante par suite de l'attitude du Gouvernement, la Commission administrative de la C. G. T. a décidé de faire appel à l'appui des fédérations ci-après:

Un appel de la Fédération des Cheminots

Paris, le 8 mai. — La Fédération nationale des Cheminots communique un appel dans lequel elle dit en substance qu'après un semaine de combats, la C. G. T. constate que tous ont lutté selon les moyens propres à chacun.

Pour les ports et docks

De son côté, la Fédération des ports et docks communique la note suivante:

Appel à l'opinion publique

Paris, le 8 mai. — La C. G. T. adresse un appel à l'opinion publique, dans lequel elle déclare que l'action ouvrière ne sera pas brisée.

Chez les Mineurs

Avant la grève dans le Pas-de-Calais Noeux-les-Mines, 8 mai. — Quoique la grève générale ait été décidée par le Syndicat, le calme le plus complet persiste dans tout le Pays Noir.

Dans le Bassin d'Anzin

La situation dans le bassin d'Anzin, dans les concessions minières du bassin d'Anzin, est calme.

Les mineurs de Saint-Etienne demandent à la C. G. T. de lancer l'ordre de grève générale.

Saint-Etienne, 8 mai. — Les mineurs de Saint-Etienne ont décidé, ce matin, dans une réunion tenue à la Bourse du Travail, de continuer le mouvement par les moyens en leur pouvoir.

A propos de la grève du Bâtiment

L'erreur d'interprétation nous a fait annoncer la grève générale du Bâtiment pour le 10 mai.

Cour d'Assises du Nord

LE CRIME D'UN VOLEUR DE CHEVAUX A MARCHIENNES

Cette histoire a causé en son temps une vive émotion dans la région de Marchiennes. Représentons les faits:

Un cadavre dans un fossé

Le 30 novembre 1918, vers 7 heures du matin, deux ouvriers se rendant au travail, découvrirent, dans le cours d'eau qui longe la route du « Flux Vivier », à Marchiennes, à 20 mètres de la route, le cadavre d'un individu portant à la tête plusieurs plaies avec enfoncement du crâne.

Pour détourner les soupçons

Le 3 décembre suivant, Eugénie Baudry, femme Fontenier, se présentait à la gendarmerie et déclarait être en possession d'un cheval qui fut remis au propriétaire dont l'identité avait été prise à Marchiennes.

Les aveux du domestique

Planchaut fut alors appréhendé. Interrogé, il reconnut bien s'être trouvé en compagnie de Farineux, mais prétendit n'être pas l'auteur de l'assassinat.

Le rôle de la femme Fontenier

En arrivant chez la femme Fontenier, il déclara que c'était elle qui avait tué le cheval. Mais le 2 décembre suivant, il lui raconta dans quelles circonstances il se trouvait en réalité procureur.

Appel à la discipline

L'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord, nous communique l'appel suivant:

Perquisitions et...

Paris, 8 mai. — M. Faralig, commissaire de police aux délégations judiciaires, a opéré, samedi matin, une perquisition chez Sébastien Faure, 90, boulevard de la Villette.

Inculpations

Paris, 8 mai. — Le secrétaire de la Fédération Socialiste de la Seine-Inférieure, Courage, arrêté à Rouen, sur mandat de M. Jousselin, juge d'instruction, pour complot contre la sûreté de l'Etat, ainsi que Gauthier, secrétaire des cheminots, arrêté à Sotteville-les-Rouen, amenés à Paris, ont été interrogés et placés en prison.

Condamnations

Tours, 8 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 3 mois de prison et 500 francs d'amende, les cheminots Olivier et Flayac, qui, lors de la dernière grève, engagèrent les camarades à ne pas obéir à l'ordre de mobilisation.

Arrestations

Annonce plusieurs arrestations, à Dieppe et aux environs, parmi lesquelles celles de MM. Braud et Lacroix, et de M. Lacroix, au dépôt des chemins de fer de l'Etat à Dieppe.

Arrestations

Annonce plusieurs arrestations, à Dieppe et aux environs, parmi lesquelles celles de MM. Braud et Lacroix, et de M. Lacroix, au dépôt des chemins de fer de l'Etat à Dieppe.

Arrestations

Annonce plusieurs arrestations, à Dieppe et aux environs, parmi lesquelles celles de MM. Braud et Lacroix, et de M. Lacroix, au dépôt des chemins de fer de l'Etat à Dieppe.

Arrestations

Annonce plusieurs arrestations, à Dieppe et aux environs, parmi lesquelles celles de MM. Braud et Lacroix, et de M. Lacroix, au dépôt des chemins de fer de l'Etat à Dieppe.

Arrestations

Annonce plusieurs arrestations, à Dieppe et aux environs, parmi lesquelles celles de MM. Braud et Lacroix, et de M. Lacroix, au dépôt des chemins de fer de l'Etat à Dieppe.

Arrestations

Annonce plusieurs arrestations, à Dieppe et aux environs, parmi lesquelles celles de MM. Braud et Lacroix, et de M. Lacroix, au dépôt des chemins de fer de l'Etat à Dieppe.

L'affaire des Bons Communaux du Nord

Deux Lillois y sont mêlés

Paris, 8 mai. — Depuis la fin de la guerre, le Ministère de la guerre rembourse, par les bons communaux émis pendant l'occupation allemande, la somme de 10 milliards.

Pourquoi la Gaieté de la Reconstitution est vide

ON VIEND DE DÉCOUVRIR UN TROU PAR OÙ PASSA UN DEMI-MILLION

Le Parcquet de Lille, en la personne de M. le juge d'instruction Gabor, vient d'être saisi d'une affaire d'importance délicate.

Un voleur assassin

IL TUA SA VICTIME A COUPS DE MARTEAU ET DE COULEUR

Compiègne, 8 mai. — Ce matin, en a trouvé, assassinée à son domicile, une ménagère, Mme veuve Lemaire, 72 ans.

LE PROCES DE MAUBEUGE

REPROCHES ET FELICITATIONS

Paris, 8 mai. — L'audience est ouverte à 16 heures. Le public est peu nombreux.

On a pris la bande des "cambolisés"

ELLE AVAIT ESCROQUE POUR 50.000 FRANCS DE PRIMES LA DEMOBILISATION

Paris, 8 mai. — Les jours d'une violente discussion dans le faubourg de Valenciennes, au domicile de M. Lacroix, 29 ans, marchand de fer, 23, rue de Cléry, était conduit, par la suite, au Tribunal de Valenciennes, André Durand, Saint-Denis, devant M. Lacroix, commissaire de police.

Arrestations

Paris, 8 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 3 mois de prison et 500 francs d'amende, les cheminots Olivier et Flayac, qui, lors de la dernière grève, engagèrent les camarades à ne pas obéir à l'ordre de mobilisation.

Arrestations

Paris, 8 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 3 mois de prison et 500 francs d'amende, les cheminots Olivier et Flayac, qui, lors de la dernière grève, engagèrent les camarades à ne pas obéir à l'ordre de mobilisation.

Arrestations

Paris, 8 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 3 mois de prison et 500 francs d'amende, les cheminots Olivier et Flayac, qui, lors de la dernière grève, engagèrent les camarades à ne pas obéir à l'ordre de mobilisation.

Arrestations

Paris, 8 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 3 mois de prison et 500 francs d'amende, les cheminots Olivier et Flayac, qui, lors de la dernière grève, engagèrent les camarades à ne pas obéir à l'ordre de mobilisation.

Arrestations

Paris, 8 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 3 mois de prison et 500 francs d'amende, les cheminots Olivier et Flayac, qui, lors de la dernière grève, engagèrent les camarades à ne pas obéir à l'ordre de mobilisation.

Arrestations

Paris, 8 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 3 mois de prison et 500 francs d'amende, les cheminots Olivier et Flayac, qui, lors de la dernière grève, engagèrent les camarades à ne pas obéir à l'ordre de mobilisation.

Arrestations

Paris, 8 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 3 mois de prison et 500 francs d'amende, les cheminots Olivier et Flayac, qui, lors de la dernière grève, engagèrent les camarades à ne pas obéir à l'ordre de mobilisation.

Arrestations

Paris, 8 mai. — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 3 mois de prison et 500 francs d'amende, les cheminots Olivier et Flayac, qui, lors de la dernière grève, engagèrent les camarades à ne pas obéir à l'ordre de mobilisation.